

Contrer le piège à l'emploi par la voie fiscale

Les députés fédéraux CVP Greta D'Hondt, ancienne responsable CSC, et Jan Lenssens ont déposé une proposition de loi visant à apporter une réponse adéquate au problème du «piège à l'emploi», résultant principalement de la différence trop tenue existant entre l'allocation de chômage et le revenu minimum mensuel moyen garanti (RMMMMG).

Rappelons que dans la foulée de l'accord interprofessionnel, le Conseil national du travail (CNT) et le Conseil central de l'économie (CCE) ont déjà été chargés de rechercher, à l'intention des décideurs politiques, une formule efficace et praticable en la matière, ceci pour le contrôle budgétaire de mars prochain.

De leur côté, les libéraux, par la voix d'Eric André, ont avancé depuis un certain temps leur proposition d'impôt négatif pour inciter financièrement les chô-

meurs à retourner sur le marché de l'emploi. Car si l'on tient compte des allocations complémentaires, certains même seraient perdants à vouloir travailler.

C'est dans une direction similaire que se sont engagés les deux députés CVP, en proposant d'augmenter le forfait pour frais professionnels pour les faibles revenus. Concrètement, les travailleurs dont le revenu annuel n'excède pas 600.000 F brut bénéficieraient d'un abattement forfaitaire de 20%, limité toutefois à un montant indexé de 100.000 F. Cette mesure aura pour effet d'augmenter le revenu net et de rendre plus intéressant de 1.000 à 2.000 F par mois le travail rémunéré, sans créer de discrimination entre nouveaux et anciens dans l'entreprise. Ce qui signifie que ceux qui travaillent actuellement au salaire minimum pourraient

également bénéficier du dispositif envisagé.

Ainsi se trouve écartée la voie parafiscale, qui non seulement amputerait les recettes de la sécu, mais en plus avantagerait moins le travailleur, puisque 30% des revenus supplémentaires iraient au fisc.

Pas encore la panacée

Les deux auteurs se déclarent toutefois conscients que leur proposition ne constitue pas une solution pour les chômeurs qui n'ont d'autre choix que d'accepter un emploi à temps partiel s'ils veulent s'insérer dans le circuit du travail.

C'est pourquoi ils estiment que leur proposition doit être située dans un cadre plus large, où il s'agirait également de revoir la politique actuelle en matière d'activation des allocations.

J.-P. B.

L'ECHO 11/01/1999